

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 24 novembre 2016 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, HEREAUT Patrick, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, LEGROS Catherine, ROBLIN Benoît, RUESCAS Flora, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, CHARPENTIER Marc, LOUIS Joël, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Christiane.

Absents excusés : PENIN Benjamin (Pouvoir à PORTMANN Christiane), PINEAU Nathalie

Secrétaire de séance : BROSSARD Anne.

Date de convocation : 17 novembre 2016

## ORDRE DU JOUR

---

Le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2016 est approuvé.

### Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe que certains crédits n'ont pas été suffisamment prévus ; il propose les décisions modificatives suivantes :

#### *Modernisation candélabres rue du Champ de Foire*

Chapitre 041 article 21534	397.09 €
Chapitre 041 article 13258	397.09 €

#### *Remplacement d'un poteau incendie*

Section d'investissement

Dépenses

Opération 450 article 21578	+ 2 010 €
-----------------------------	-----------

Recettes

021 virement section fonctionnement	2 010 €
-------------------------------------	---------

Section de fonctionnement

022 dépenses imprévues	- 2 010 €
------------------------	-----------

023 virement section investissement	2 010 €
-------------------------------------	---------

Le Conseil accepte.

### **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire de GROUPAMA CENTRE – ATLANTIQUE**

Le Comité Syndical :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire;

Considérant les différents projets de contrats proposés ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

#### **DECIDE**

D'adhérer à compter du 1er janvier 2017 au contrat groupe d'assurance statutaire en capitalisation proposé par GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE pour une durée de 2 ans avec possibilité de résiliation annuelle avec préavis de 2 mois.

## *CONDITIONS*

### *Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL*

Décès + maternité, adoption et paternité + maladie et accidents de la vie privée + longue maladie et maladie de longue durée + accident imputable au service et maladie professionnelle.

Franchise : 10 jours.

Taux applicable à la masse salariale 5.97%.

### *Agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires de droit public affiliés à l'IRCANTEC*

Maternité, adoption et paternité + maladie et accident de la vie privée + grave maladie + accident imputable au service et maladie professionnelle.

Franchises : 10 jours.

Taux applicable à la masse salariale : 1.18%.

Le Conseil autorise le Maire à signer le contrat d'assurance groupe statutaire proposé par GROUPAMA CENTRE – ATLANTIQUE selon les conditions exposées ci-dessus.

## **Convention entre le Préfet de la Charente-Maritime et la Commune du Thou pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Maire informe que l'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales donne la possibilité de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Considérant que la transmission des actes budgétaire sera désormais possible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales dispose d'une plateforme de réception des actes à partir de laquelle les accusés de réception sont adressés aux collectivités et les actes transmis aux sites d'exercice du contrôle de légalité. Dans le cadre de l'application ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), une convention doit être signée entre le représentant de l'Etat et la Collectivité.

Cette convention précise notamment le dispositif utilisé, les engagements sur l'organisation de la mise en œuvre de la télétransmission, les clauses à décliner localement, sa validité (un an) et son actualisation.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée, considérant les avantages de la télétransmission, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention proposée par le représentant de l'Etat ;
- Autorise le Maire à la signer.

## **Comptes rendus des commissions**

### *Conseil Municipal d'Enfants*

Opération récupération de jouets pour les « Restos du Cœur » : succès.

Un arbre – une naissance : devis en cours d'étude.

Projets : Exposition sur le handicap, organisation d'une après-midi jeux en mai 2017.

Abri pour les parents devant l'école élémentaire : réalisé.

### *Animation*

Spectacle de Noël : 11/12/2016

Foire aux anguilles : Dernier week-end de juin 2017 du fait de la tenue des élections législatives. Problème pour trouver des forains.

Repas du 11/11 : Très bon repas et excellente animation.

### *Commission voirie : Projets 2017*

Réfection de voiries suivantes : Rue la Maisonnette du Bois, Chemin de la Roue, Route du Mont d'Or, Passereaux, pluvial de La Preuille, chemin piéton entre Charmeneuil et Cigogne, parking des médecins.

Sens de circulation : Rues de la Panification et Victoria à mettre en sens unique. Rue Victoria : agrandir le parking.

Vitesse et stationnement : prendre en compte les rues du Four à Chaux, Justice et Brandettes.

### *Accorderie*

2 ans de présence au Thou et à Aigrefeuille. Organisation d'une fête de la soupe le 10 mars 2017. Des permanences seront organisées les 3èmes samedi de chaque mois à la bibliothèque municipale du Thou de 10h00 à 12h00.

### **Informations diverses**

#### *CDC Aunis Sud*

Centre d'animation cantonal (CAC) : scènes d'été. Réunion en mairie du Thou le 28/11/16 à 20h00. Réunir les commissions communication et animation.

Cycle and sound : Départ et arrivée au Mont d'Or le 21 mai 2017.

ISGD – Aunis 2i : Fusion entre les 2 associations actée et effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Mise en place d'un plan de mutualisation.

Contrat de ruralité : Mise en oeuvre d'un contrat de ruralité entre 2017 et 2020. Certains investissements communaux devront correspondre à certains critères (accès aux services publics, revitalisation des bourgs – centres, mobilités locales...)

#### *Téléthon*

Marche organisée par « Thou's dehors » 14 décembre 2016.

#### *Travaux en cours*

Extension de la mairie : Ouverture au public : 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Ouverture de l'arrêt de TER : 11 décembre 2016. Inauguration 19 janvier 2017.

#### *Clocher de l'église*

Se rapprocher de la commune de Landrais.

#### *Vœux du maire 2017*

5 janvier 2017 à partir de 18h30.